

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00227
Numéro SIREN : 824 485 619
Nom ou dénomination : A 2 R

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 1995

A2R
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
au capital de 5 000 euros
Siège social : 75 Rue du Général Giraud 42300 ROANNE
824 485 619 RCS ROANNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt-six septembre
A dix-huit heures

Les associés de la société A2R, société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 75 Rue du Général Giraud 42300 ROANNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- La Société AG HOLDING, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- La Société HECTART, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- M. Gilles AUGÉUL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. Matthieu CLERC, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. David CLEVENOL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La Société DC HOLDING, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- M. Alexandre DOMINE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La Société éCLERC, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- La Société MC HOLDING, titulaire de 689 parts sociales en pleine propriété ;
- Mme Claire MENDOLIA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. Bernard MOYROUD, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La Société TRIUMVIRA FR, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété.

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David CLEVENOT, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

VC
AD DC CM GA
MC OL
1

ORDRE DU JOUR

-
- Autorisation d'une réduction du capital social
-
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital de la Société par voie de rachat de la totalité des parts sociales détenues par la Société TRIUMVIRA FR au prix de 89 544 euros pour les 861 parts sociales rachetées.

Les parts sociales rachetées par la Société devront être annulées le jour de leur rachat.

Cette réduction de capital est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention de l'accord de l'Ordre des Médecins pour la présente réduction de capital.
- Obtention de l'accord des banques qui ont consenti un prêt à la Société A2R, s'il en existe et si une telle clause du contrat le prévoit concernant l'ensemble des opérations susvisées.
- Absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Cette réduction de capital non motivée par des pertes portera sur 861 parts sociales appartenant à la Société TRIUMVIRA FR, pour un montant de 89 544 euros, payables comptant au jour de la réduction du capital.

AD DC CM GA
VC MC 2
OK

A ce titre, la somme de 861 euros viendra impacter le capital social comme indiqué ci-dessous. Le solde, soit la somme de 88 683 euros, sera prélevé sur le compte « Autres Réserves ».

En conséquence, sous réserve de la levée des conditions suspensives mentionnées ci-dessus, la réduction du capital social susvisée ramènera le capital de CINQ MILLE (5 000) euros à QUATRE MILLE CENT TRENTE-NEUF (4 139) euros divisé en 4 139 parts sociales de UN (1) euro de nominal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou représentés.

The block contains several handwritten signatures. There are four distinct signatures in black ink and one signature in blue ink. The signatures are stylized and vary in complexity, with some featuring loops and others being more direct strokes. They are arranged in a loose cluster in the lower right portion of the page.